



## Mairie

10 Impasse des jardins  
BP 1 - 44440 Teillé  
02 40 97 23 15

mairiedeteille@orange.fr

### Horaires de la mairie

- \* Du lundi au samedi de 9h00 à 12h
- \* Le vendredi après-midi de 14h à 16h30

### Horaires de la poste

- \* Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h
- \* Le samedi de 9h00 à 11h30
- Tél : 02.40.97.26.00

Site : [www.teille.fr](http://www.teille.fr)

## Agenda du mois

### Février

27 - L'Outil en main  
28 - Permanences «Vivre Teillé Autrement»

### Mars

14 - « Ginette, la reine des boulettes » Sté des Chasseurs  
16 - Découverte du Monde « Iles Shetlands »  
16 au 23 - Opération « Toutes Pompes Dehors »  
20 - Discours à la nation  
22 et 29 - élections départementales  
28 - Permanences «Vivre Teillé Autrement»  
28/29 - Bourse d'été Petit à Petit  
Club des ainés—lire en page 3

### Avril

2 - animation bibliothèque  
11- Vente de chaussures Mr Lelubois



Assemblée Générale de C'OSMOSE  
qui se tiendra  
au Théâtre de Teillé  
le jeudi 5 mars à 19h00

# TEILLÉ—Actualités

n° 845

Mars 2015

## Municipalité

### ETA T CIVIL

Décès : Le 15 janvier - Victor FLORENT - 88 ans - 67 Rue de la Clavellerie  
Le 25 janvier - Gilbert VOISINE - 90 ans - 67 Rue de la Clavellerie



## APPEL A LA POPULATION

Si vous avez un peu de temps et êtes intéressés. Merci de vous signaler à la Mairie en précisant vos disponibilités. Pour le dépouillement le dimanche soir du 22 et 29 mars prochain. Merci

**Dans le cadre des élections départementales, une réunion publique se déroulera le mardi 17 mars prochain salle polyvalente de Teillé à 20h00**

### Spectacle pour les tout-petits (0-3 ans)

### Animation Titapi et Patati

Albums racontés avec un Raconte Tapis par la compagnie Titapi et patati

Animation ouverte aux enfants (0-3 ans) accompagnés d'un parent ou d'une assistante maternelle



### Espace enfance-jeunesse de Teillé

**Jeudi 2 avril à 10 h**

Inscription obligatoire  
au 06 47 15 25 17



Animation gratuite proposée par la COMPA

**PROPRIETE  
PRIVEE**

### Autorisation de pénétrer sur les propriétés privées :

pour la restauration et l'entretien des cours d'eau et marais et analyse de la qualités des eaux superficielles sur le bassin versant « Hâvre-Grée-Affluents de la Loire en Pays d'Ancenis :

- des agents du bureau d'études Xavière Hardy
- des agents de service Energie - Milieux Aquatiques de la COMPA
- des agents du laboratoire INOVALYS

Chaque bulletin municipal rappellera les soldats décédés un siècle auparavant en apportant quelques informations pour mieux les situer dans la vie Teilléenne. Toute personne ayant ou recherchant des renseignements sur ceux-ci peut contacter l'ARMAT.

Nous poursuivons la liste des soldats de Teillé morts pour la France.

En ce mois de Février 1915 nous avons à déplorer les décès de :

Le 4 – **Auguste VIEE** (34 ans) né le 8 mars 1880 au village du Pin, résidant à Candé (49), décédé à l'hôpital temporaire de Dunkerque (Nord) des suites de ses blessures.

Le 13 – **Henri RAGUIN** (20 ans) né le 1 mai 1894 au village de la Chevinière, décédé à Rosendaël (Nord) de maladie contractée au service.

Le 20 – **Pierre BOURSIER** (23 ans) né le 14 février 1892 au village du Haut-Tertre, résidant à Rezé, tué à l'ennemi à Perthe les Hurlus (Marne).

Le 24 – **Pierre ORHON** (41 ans) né le 21 mai 1873 à Saint Herblon, résidant au village de la Plonnière, tué à l'ennemi à Saint Pierre les Bitry (Oise).

Le 27 – **Jean-Marie DABOUISS** (39 ans) né le 24 mai 1875 à Riaillé, résidant au village de la Bauluère, décédé à Bordeaux (Gironde) de maladie contractée au service.

## ACTUALITES diverses

Un nouveau projet pour le secteur : l'hébergement temporaire



En 2013, la Maison de Services au Public du SIVOM du Secteur de Riaillé a initié une démarche : « Cohésion sociale et territoriale ». Cette étude a identifié plusieurs besoins sur le territoire, notamment la demande d'hébergement temporaire.

Cette demande peut émaner de salariés en CDD ou en intérim, de stagiaires, d'apprentis, ..., qui recherchent le temps de quelques semaines ou quelques mois une chambre ou un logement meublé.

Aussi, avant d'imaginer les réponses à apporter à ce besoin, nous souhaitons connaître la situation locale sur cette thématique.

Une courte enquête va être adressée prochainement aux professionnels du secteur pour mieux identifier la demande.

Mais il est également important de cerner l'offre potentielle d'hébergement chez l'habitant sur nos communes. Aussi, si vous êtes intéressé(e), si vous avez une chambre disponible, même ponctuellement, que vous souhaitez mettre à disposition en échange d'un loyer modéré, de services rendus, d'une présence, ... faites-vous connaître auprès de la Maison de Services !

Contact :  
Maison de Services au Public – SIVOM du Secteur de Riaillé  
182, rue du Cèdre 44440 RIAILLE - Tel : 02-40-97-35-23 – Fax : 02-40-97-04-26  
Courriel : [contact@maison-services-riaille.com](mailto:contact@maison-services-riaille.com) - Site Internet : [www.maison-services-riaille.com](http://www.maison-services-riaille.com)  
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et le jeudi de 14h à 18h.



### DECOUVERTE DU MONDE

## ILES SHETLANDS

Une autre Ecosse  
Film HD de Nadine et Jean-Claude FORESTIER

Les Shetlands, des îles si roches mais oubliées, si étroites qu'on se croirait toujours en mer, là où les vents emportent autant la pluie que le soleil. Aux Shetlands, le temps est une notion fragile, presque inopportun. Vous pensiez être en Ecosse et vous croisez une horde de Vikings, hache à la main, vent debout sur le drakkar qu'un feu de joie va embraser ! Les Shetlandais, pêcheurs, éleveurs, bénéficiaires de la manne pétrolière, conjuguent traditions et modernité. Mais plus qu'à la découverte d'un archipel de liberté, les auteurs vous invitent également au voyage où on se surprend à être autant à la rencontre des autres que de soi-même.

Rendez-vous **le lundi 16 mars**

Cinéma Eden d'Ancenis 14h30, 17h00 ou 20h30

5 €adulte et 3 €pour les jeunes de -16 ans

Abonnement / 7 séances : 25 €adultes et 12 €jeunes



### Un détecteur de fumée avant le 8 mars !

Le DAAF (détecteur autonome avertisseur de fumée) est un dispositif qui se fixe au plafond, voire aux murs et qui détecte la présence de fumées dans un logement. Il émet alors une sonnerie stridente qui alerte les occupants et leur laisse le temps de réagir, particulièrement si l'incendie survient la nuit.

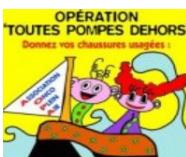
La loi du 9 mars 2010 rend obligatoire l'installation de détecteurs autonomes avertisseurs de fumée dans tous les logements avant le 8 mars 2015.

Celle du 14 mars 2014 dite loi « alur » (accès au logement et à un urbanisme rénové) vient préciser que l'installation du DAAF incombe dorénavant aux propriétaires.

Il vous reste donc encore quelques jours pour vous renseigner, acheter et installer vos DAAF !

Des sites d'information pour en savoir plus sur les DAAF et les incendies domestiques :

- [www.sdis44.fr](http://www.sdis44.fr) (le feu ne dort jamais, site du SDIS 44)
- [www.territoires.gouv.fr/detecteurdefumee](http://www.territoires.gouv.fr/detecteurdefumee)
- [www.zzzoups.fr](http://www.zzzoups.fr) (site de la prévention des sapeurs-pompiers de France)
- [www.pompiers.fr](http://www.pompiers.fr)



### Opération « Toutes pompes dehors »

#### Du 16 au 28 mars,

une paire de chaussures usagée donnée = un sourire retrouvé.

L'Association Onco Plein Air (AOPA) renouvelle son action pour les enfants malades. De 2000 à 2012, ce sont 300 enfants, adolescents ou jeunes adultes, atteints de leucémie ou de cancer et suivis au CHU de Nantes qui grâce aux bénévoles qui animent « L'Opération Toutes Pompes Dehors » ont bénéficié d'activités de plein air, de détente et de joie.

Un dépôt est organisé à la mairie de Teillé.

Contact : AOPA, Tél. : 02 40 56 12 76



**ERDRE ET LOIRE INITIATIVE** Ménagez-vous... ! Eli vous propose une solution simple et efficace en mettant du personnel à votre disposition. Nous étudions ensemble vos besoins pour de l'entretien, ménager ou de jardin, garde d'enfants, déménagement, petits travaux,... Les emplois familiaux sont soumis aux avantages fiscaux et nous vous libérons de toutes formalités administratives. N'hésitez pas à nous contacter et participez au développement de l'Economie Sociale et Solidaire sur votre territoire ! Pour en savoir Plus, 02.40.83.15.01



[Accueil-ancenis@erdreetloireinitiatives.fr](mailto:Accueil-ancenis@erdreetloireinitiatives.fr)

[www.erdreetloireinitiatives.fr](http://www.erdreetloireinitiatives.fr)

## Vie associative Teilléenne

Association Petit à Petit

**Bourse d'été**Puériculture , Jouets ,  
Vêtements 0-16 ans**TEILLE**

salle polyvalente

**Samedi 28 et  
Dimanche 29 Mars****Dépôt des articles :** Samedi de 10h à 12h30  
**Maximum de 60 articles = 2 listes de 30 articles/déposant**  
(étiquetés, listés, de saison, propres et en bon état)**Ventes :** Samedi de 15h à 18h;

Dimanche de 9h30 à 12h30

**Retrait des invendus :** Dimanche de 17h à 17H30Renseignements : Linda Joignette 02 40 34 10 04 ; Cathia Bouillaud 02 28 00 14 88  
<http://assepetitapetit.blogspot.com>**La Perche Teilléenne**

Les cartes de pêche sont arrivées, elles peuvent être retirées dans les établissements suivants :

- Le Teilléen à Teillé
- L'Incontournable, Av des Chênes à Mésanger
- Bar de Mouzeil



Les utilisateurs de bosselles doivent impérativement être en possession de leur carte de pêche, des contrôles seront effectués.

**L'école de musique Poly-Sons  
fait parler d'elle.**

L'année 2014-2015 a été bien chargée et animée de projets divers dynamisant pour l'association :

- changement de salle pour les cours de piano, flûte traversière et guitare (de Riaillé à Teillé)
- nouveaux professeurs de flûte traversière et de guitare
- mise en place de la présidence partagée
- nouveaux cours de chant
- organisation de 2 soirées festives (dont une en partenariat avec 3 autres associations locales)
- achat d'un nouveau piano.

L'activité de l'école de musique tourne autour de 7 professionnels de musique, très compétents et disponibles, ainsi que de 7 bénévoles pour la logistique aidés de Animation Rurale 44 pour la gestion des salaires.

Les cours sont donnés dans différents lieux : Riaillé, Teillé et Panneçé.

Poly-sons souhaite l'accessibilité financière et géographique dans notre milieu rural.

Nous comptons à ce jour plus de 100 élèves dans les cours proposés (formation musicale, piano, guitare, guitare basse, batterie, flûte traversière, pratique instrumentale de groupe, éveil musical, chant adultes, ados et enfants) et beaucoup de projets en perspective.

Néanmoins, nous avons des moyens modestes et avons dû, cette année, prendre la décision d'acheter un piano (outil de travail indispensable). Afin de combler cette avance de trésorerie, nous faisons appel à la générosité de donneurs soucieux de la vie de notre école de musique, par le biais d'un site prévu à cet effet : <http://fr.ulule.com/piano-polysons/> accessible du 23 février au 12 avril.

Aussi, nous manquons cruellement de bénévoles pour apporter leur contribution aussi modeste que ce soit. Tout engagement, en fonction des possibilités de chacun, est salutaire. Merci à tous pour votre coup de main (financier, logistique ou humain) indispensable à la bonne santé de la vie locale. Cette information est à diffuser largement.

**Contacts :** ecoledemusiquepolyson@gmail.com ; 07 82 39 52 68 ; <http://polysons.net>  
**Attention :** nouveau siège social depuis le 20 février 2015 : 2 Place de l'Eglise 44440 TEILLE**AU THEATRE DE TEILLE - Discours à la Nation**

D'Ascanio Celestini, interprété par David Murgia. Une production du théâtre national de Bruxelles

**Le vendredi 20 mars à 20h30**

« Prolétaires de tous les pays qui un jour deviez vous unir pour briser vos chaînes... mes très chers camarades, permettez-moi de me présenter : je ne suis pas un des vôtres, je suis un patron ! ». Premiers mots du discours, le ton est donné. La docilité du peuple, la démission des syndicats, le marché globalisé, tout cela nous est expliqué par des hommes de pouvoir hilares et au cynisme absolu.

Un spectacle superbe, qui délivre un message ravageur et pointu sur l'état de nos nations «en crise»

En partenariat avec Le Grand T. Entrée 13 €, Réduit 9 €, - de 25 ans 6€. Réservations [sa.nr@wanadoo.fr](mailto:sa.nr@wanadoo.fr) ou 07 86 85 47 87**Amicale des Retraités****Vie du Club :** le 1er et 3ème jeudi du mois à 14 h,**Marche :** vendredi 27 février à Trans sur Erdre, le 6 mars à Mésanger, le 13 mars à Joué Sur Erdre, le 20 mars à Mouzeil et le 27 mars à Riaillé, heure de rassemblement à 14 h,**Concours de belote :** samedi 7 mars à la salle polyvalente de TEILLE, inscription à partir de 13h00 (1 lot pour tous, coût 6 € par personne)**Questions pour des champions :** mercredi 18 mars à Panneçé**A Teillé  
le samedi 14 mars 2015**

organisé par la société des chasseurs de Teillé

« Humoriste ,

**Ginette la reine des boulettes »**

Réservation au 02.40.97.23.18 ou 06.20.64.56.23 ou 06.80.12.24.36



**Site :** <http://www.fcmtl.net>

## Services de garde

### Pharmacie :



Permanences à l'extérieur de la pharmacie

### Gardes infirmières :



RÉTHORÉ Lise ou ROBERT Monique infirmières de Teillé au 06.21.94.52.33

BARTHELEMY Sylvie infirmière de Riaillé au 02.40.97.87.56

### Médecins et ambulances :

Composez le 15 (d'un téléphone fixe) ou 112 (appel européen) et demandez le CAPS pour avoir le médecin.

### Taxi :

BARTHELEMY Régis au 02.40.97.23.23  
Pour motif médical 24h/24h



### Vétérinaire :

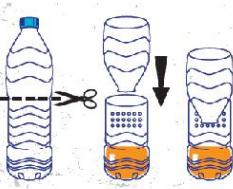
Centre Vétérinaire de Riaillé au 02.40.97.80.26

### Contre les frelons asiatiques



#### Faites des pièges dès maintenant !

Des pièges simples peuvent être réalisés à partir d'une bouteille en plastique vide, coupée au tiers supérieur et dont la partie haute sera placée à l'envers (et fixé par deux agrafes) pour faire un entonnoir.



Au fond de cette bouteille, versez : un verre de bière brune de préférence, un verre de vin blanc qui repousse les abeilles et un trait de sirop de cassis, framboise...

Ce piège peut être suspendu à un arbre, de préférence au soleil, à une hauteur de 1,50 m ou 2 mètres. La pluie détruisant les phéromones qui attirent les frelons, il est nécessaire de renouveler le piège ou de le mettre à l'abri.

#### Chaque fondatrice piégée = un nid en moins !!

Piégez dès le 1er février jusqu'au 1er mai, vous pouvez piéger des reines fondatrices de colonies de frelons asiatiques.

Passée cette période, vous risquez de capturer de nombreuses espèces autochtones (frelons jaunes, guêpes, etc...) Il vaudra donc mieux retirer vos pièges que vous reinstallerez début novembre.

Pour préserver l'écosystème, aidez les apiculteurs et l'ensemble des citoyens à lutter contre la prolifération du frelon asiatique.

C'est un geste citoyen et écologique qui concerne tout le monde, faites-le savoir autour de vous.



#### Prix « Lire en pays d'Ancenis »

Vous aimez lire ? Alors venez découvrir les 8 livres du prix des lecteurs « Lire en Pays d'Ancenis » dans votre bibliothèque. Ce prix s'adresse aux adultes (à partir de 15 ans). Il est organisé par le réseau des bibliothèques et bibliothécaires du pays d'Ancenis qui ont sélectionné 6 auteurs de 1er romans.

Votez avant le dimanche 25 mai 2013 dans vos bibliothèques.

Nous vous invitons à venir rencontrer l'auteur Karin Serres, auteur du roman Monde sans oiseaux.



Bibliothèque de Joué sur Erdre

le vendredi 27 février à 19 h

Elle sera accompagnée par l'illustratrice Spazio Dreano qui dessinera tout au long de la soirée

Ces animations sont organisées par le réseau des bibliothèques de la COMPA



## REMERCIEMENTS

Gisèle sa compagne, les familles DESORMEAUX— JAMIN remercient tous ceux qui leur ont témoigné de la sympathie lors du décès de **Jean**.

## PETITES ANNONCES



SCEA Placier Productions recrute saisonniers pour la cueillette du muguet vers le 18/04/2015 pour les sites de Mauves sur Loire et le Louroux Bottereau. Journées de recrutement le 9 et 27 février, le 6 mars de 9h à 12h et de 14h à 17h . Aussi le 12 et 28 février de 9h à 12h  
Au 120 Route de Beau Soleil - 44470 Mauves sur Loire au 02.40.25.57.36

**Documents à présenter :** pièces d'identité, carte vitale, CV, certificat de séjour et autorisation de travail pour les étrangers.

**Loue** à Teillé centre bourg T2 50 m<sup>2</sup> avec garage libre au 1er mars - 02.40.97.23.31

**A vendre** bois chêne sec (bûche) coupé en 25 ou 50 - 06.29.80.24.22

**A louer** maison T3 le bourg, petit jardin et garage .....libre de suite - 02.40.97.70.68

**Vend** poêle à bois longueur de coupe 50 cm - 02.40.97.76.25 (aux heures de repas)

**Vend** voiture MG - 2002 - bon état - contrôle OK - Tél : 09.66.92.09.17

**Vend** table de cuisson Electrolux 2 inductions 2 gaz (520X590) servie 6 mois - 06.83.30.05.51.

**Vend** œufs - 06.29.80.24.22

**Prochaine Parution :** 22/03/2015 Vos articles sont les bienvenus, (sous format WORD et non PDF) merci de les adresser à [mairiedeteille@orange.fr](mailto:mairiedeteille@orange.fr) avant le 15/03/2015.

Pour recevoir ce bulletin communal par courriel, il suffit d'écrire à : [mairiedeteille@orange.fr](mailto:mairiedeteille@orange.fr)

Direction de la publication : C. ROUIL & R. BEN KEBIL, responsables commission communication Mise en page et impression : Mairie de Teillé

## **CONSEIL MUNICIPAL du 03 février 2015**

L'an 2015, le 03 février à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Présents** : M. André GUIHARD, Maire, Mme Catherine ROUIL, MM. Joseph TESTARD, Christian PRIOU, Arnaud PAGEAUD (21h), Réda BEN KEBIL, Christophe LEBRETON, Mmes Angélique DELANOU, Nathalie GENEIX, Aurélie FERRE, Lydia BEATRIX, Christelle JAUNASSE, Isabelle HARDY, MM. Jérôme SQUELARD, Fabrice ETIE, Michel OUAIRY.

**Absents excusés** : Mmes Marie-Laure AREZKI, Anne GUILLET donne procuration à Lydia BEATRIX, M. Bertrand DABO donne procuration à Arnaud PAGEAUD.

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle HARDY

### **I – Présentation du Conseil de développement du Pays d'Ancenis**

MM. PRODHOMME et LEDUC présentent le Conseil de développement du Pays d'Ancenis. C'est une instance consultative qui agit auprès des élus communautaires. Des représentants de la société civile de tous horizons (économie, éducation, santé, social, nature, etc.) composent le Conseil.

Leur mission est de contribuer à la réflexion sur les questions relatives à la vie des habitants et au développement du territoire. Actuellement 3 commissions existent : développement économique, vie sociale et déplacements.

Leurs travaux sont disponibles sur le site [www.pays-ancenis.com/nos-partenaires/conseil-de-developpement](http://www.pays-ancenis.com/nos-partenaires/conseil-de-developpement).

Le conseil municipal remercie MM. PROD'HOMME et LEDUC pour leur présentation.

André GUIHARD annonce le décès de la mère d'Anne GUILLET et informe qu'une composition florale a été achetée par la commune.

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/01/2015**

Fabrice ETIE prend la parole pour préciser qu'il n'a pas de modification à apporter. Au contraire il se réjouit de la proposition faite qui traduit la prise en compte des différentes sollicitations évoquées précédemment.

Il rappelle que tout défaut de transcription des interventions des élus peut engendrer l'annulation d'un compte rendu devant le tribunal administratif. Ainsi, il signale que pour le compte rendu du 02/12/14 il ne s'interdit pas de faire la demande d'annulation.

André GUIHARD souligne que, concernant les subventions aux associations, la phrase « Les associations culturelles pourraient bénéficier d'une subvention d'un montant forfaitaire sous réserve de l'existence d'une animation en direction des jeunes » est incomplète. Il faut y ajouter « ou de la commune ».

Le compte rendu du 13 janvier est approuvé à l'unanimité.

### **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

#### **Commission Enfance Jeunesse :**

Christophe LEBRETON informe que la réunion initialement prévue la veille a été annulée.

En ce qui concerne le PEDT (projet éducatif de territoire), André GUIHARD précise que le Ministre de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche a indiqué dans un courrier qu'à partir de l'année scolaire 2015 – 2016 le nouveau dispositif prévu par la loi des finances garantit le maintien de l'aide de 50€ par enfant à partir du moment où un projet éducatif territorial communal ou intercommunal est établi. Un coordinateur, chargé de gérer les activités locales, doit être désigné. Lydia BEATRIX se demande si sur Teillé, la coordinatrice actuelle des TAP ne pourrait pas être nommée à ce poste et précise qu'il faut réfléchir si on souhaite un PEDT communal ou sivomal. Il faut calculer le coût engendré et les primes versées pour savoir l'utilité d'un tel document.

Ce sujet sera abordé lors de la prochaine commission enfance-jeunesse sachant que le PEDT devra être rédigé pour le 31/05/2015.

#### **Commission Culture :**

Nathalie GENEIX informe que la commission a listé les évènements à organiser pour 2015, à savoir :

- La journée des 70 ans et plus fixée au 5 septembre 2015
- Un forum des associations qui pourrait avoir lieu le 6 juin. Un courrier a été adressé le 26 janvier aux différentes associations afin de les rencontrer le 20 février pour s'assurer de leur volonté de participer à ce e manifestation.
- Le Noël des scolaires : en effet le projet pédagogique doit être validé par l'éducation nationale et de plus en plus de justificatifs sont demandés

La commission réfléchit à toutes les sources extérieures de soutien dont le parc de sculptures monumentales de Jean-Claude LAMBERT pourrait bénéficier.

Elle travaille aussi sur un projet de décoration de Noël qui permet de fédérer les organismes de la commune (maison de retraite, foyer pour handicapés, les écoles ...). Elle souhaite aussi budgétiser un complément luminaire.

Fabrice ETIE demande, en perspective de la commission finances du 18 février prochain, au cours de laquelle seront examinés les investissements réalisés, d'avoir les documents en amont. Concernant les subventions accordées aux associations, André GUIHARD invite les membres de la commission culture à participer à la commission finance.

Fabrice ETIE aborde les dépenses de formations des élus : il précise qu'il s'était inscrit à 2 formations organisées par l'ADICLA, qui ont été annulées suite à un manque de participants dans le département. Il estime qu'il serait judicieux de faire la promotion de ces formations et d'y sensibiliser les élus, via l'AMF (Association des maires de France).

Isabelle HARDY précise que ces formations, étant organisées sur la journée, et donc sur le temps de travail, il n'est pas facile pour tous de se libérer pour y participer.

Effectivement Joseph TESTARD ajoute que dans le passé, ces formations étaient organisées en décentralisé et à des horaires plus accessibles (de 18h à 22h).

Lydia informe qu'il existe d'autres organismes de formations qui eux, peuvent organiser des jours de formation le samedi.

Arnaud PAGEAUD, indique que lors de l'assemblée générale de l'association « Transport solidaire », un renouvellement a eu lieu. 86 personnes sont concernées sur Teillé (contre 63 pour Pannecé et 23 sur Riaillé). Cette association, dont le Président est André Gilet, et Jeanine LHERIAU vice-présidente de Teillé, a effectué 554 déplacements sur 2014. André GUIHARD rappelle que cette association demande peu d'argent et qu'elle apporte un réel service sur la commune. Trouver des jeunes chauffeurs reste une de leur principale difficulté.

- La compagnie Balthazar se produira au théâtre du 23 au 27 février 2015.
- Le tournoi FCMTL pour les U6 U7 U8 et U9 aura lieu le 7 février à la salle du collège à Ligné.
- Fabrice ETIE a participé à l'assemblée générale de l'arbre à fil. Le bureau a été renouvelé. Le siège social est domicilié à Oudon, et le siège de gestion à Teillé. Des ateliers de lectures et d'écriture seront à nouveau proposés.
- André GUIHARD informe que l'adjoint au sport de Mésanger a fait une demande pour utiliser le terrain stabilisé de Teillé. Il a donné son accord sous réserve que ce soit le FCMTL qui gère.

#### Commission PLU :

Joseph TESTARD indique que le PLU suit son cours. Une étude sur les eaux pluviales est engagée. Un bilan de diagnostic de toutes les « dents creuses » a été réalisé dans le bourg et la zone agglomérée, c'est-à-dire un inventaire des lieux où il serait susceptible de faire des constructions.

L'inventaire des trames bleues (inventaire de tous les ruisseaux hormis les fossés) et vertes (inventaire de toutes les haies, bois, forêts, ...) a été réalisé avec des agriculteurs, des pêcheurs et des chasseurs, afin de protéger la biodiversité du territoire. Ce travail sera affiné et présenté lors d'une nouvelle réunion avec état des lieux sur le terrain. Une réunion est prévue cette semaine afin de faire un bilan des dents creuses (potentiel de constructions) dans les hameaux. Une réunion publique du PLU, animée par le bureau A+B, est prévue le 11 février à 19h afin de présenter la réglementation découlant de la loi ALUR et du SCOT. Toute la population est invitée à y participer.

Tout ce travail est réalisé en vue de rédiger le PADD (Plan d'aménagement et de développement durable) qui définira toutes les zones constructibles légales sur notre territoire pour les 10 à 15 ans à venir. Il sera débattu et validé par le conseil municipal.

#### Commission Voirie :

Estimation des propositions de la commission (aménagement du bourg et voiries) : une réunion sera organisée afin de se fixer des priorités.

#### Commission Communication

La commission s'est réunie le 10 décembre et le 9 janvier afin de discuter des supports de communication.

Réda BEN KEBIL et Catherine ROUIL font part de la création de 2 sous-groupes : « Teillé Panorama » et « Site internet ». Le panorama est bientôt terminé et sera distribué par les élus début mars. Une charte graphique commune à tous les supports de communication est à l'étude.

Fabrice ETIE rappelle qu'il faudrait en profiter pour réfléchir à la dématérialisation de certains documents comme les bulletins d'inscription à la cantine ou aux TAP. Le site sera évolutif, il sera donc possible de le faire plus tard.

En ce qui concerne la sous-commission « Internet », Lydia BEATRIX a fait un travail important afin de voir ce qui existe, ce qui peut être fait. Les prestataires pourraient venir présenter leurs propositions.

## **COMMERCES**

André GUIHARD rappelle que le Proxi va être repris par une habitante de Teillé. Elle débutera son activité fin mars - début avril.

Suite à la proposition de vente de M. et Mme GREVÈCHE, la commune avait fait une demande d'estimation des bâtiments. France domaine estime la valeur vénale de ces derniers à 110 000€ maximum (soit 90000€ pour le magasin et 20000€ pour la partie fournil).

A ce prix, il faut ajouter le coût d'une rénovation complète intérieure et extérieure et d'une remise aux normes.

Dans le cadre d'une aide au dernier commerce, la commune peut espérer des subventions importantes.

La question est primordiale avec l'aménagement du bourg. Christian PRIOU estime que la commune doit se positionner sur la question mais qu'elle doit étudier toutes les possibilités (autre achat, construction neuve, etc.). La commune bénéficie en outre de l'expérience du Café-restaurant.

## **REFERANT SECURITE**

Suite à l'augmentation du nombre de morts sur les routes en 2014, la sous-préfète Mme SCHAAF a décidé de sensibiliser les gens en développant des actions. Pour cela, un référent doit être désigné : Christophe LEBRETON accepte ce rôle mission.

Lydia rappelle que le passage clouté en bas de la Chesnaie n'est pas très visible, malgré le peu de voyage effectué.

Jérôme SQUELARD informe que les voitures venant de Pannecé roulent trop vite.

Problème de vitesse et de signalisation. Le responsable départemental des voiries, sera contacté pour qu'il apporte une réponse à la sécurisation du parcours pédibus.

## **COURRIERS DIVERS**

- Le sénateur, Yannick VAUGRENARD, informe de la mise à disposition d'une réserve parlementaire pour les projets d'équipement liés aux associations caritatives ou humanitaire et sous la responsabilité des communes ainsi qu'aux travaux d'accessibilité à tous les bâtiments. Les demandes doivent être adressées avant le 30/06/2015.

- COMPA : mutualisation de service

Un projet de schéma de mutualisation des services sera soumis au conseil communautaire le 26 mars 2015. La démarche se fera en 2 temps :

Une approbation du schéma existant et des projets connus de mutualisation de services fin mars 2015 (= inventaire des services mutualisés par la COMPA : bibliothèque, culture, ...)

Lancement d'une réflexion au second semestre 2015 impliquant les élus et les services du territoire (=réfléchir à d'autres services qui pourraient être mutualisés)

- Courrier de M. et Mme RONZERAY du 13/02/2015 dans lequel ils demandent à remettre en constructible une partie de leur terrain. Joseph TESTARD précise que leur requête sera étudiée dans le prochain PLU et les incite fortement à participer à la réunion publique du 18 février qui expliquera la nouvelle réglementation.

- Courrier de M. et Mme RONZERAY / M. Freddy PAILLUSSON / Mme Karine BIDET dans lequel ils signalent que suite à la réfection de la route entre le Bois Bautier et la Rogerie, les bandes rugueuses n'ont pas été refaites. Joseph TESTARD précise qu'il est prévu de refaire un enduit d'usure sur la portion entre la route de Trans et la Rogerie. Le problème va donc se poser. Des coussins berlinois pourraient être envisagés à la place après étude.

- Courrier de 2 agents du restaurant scolaire demandant l'autorisation de déjeuner le mercredi midi avec les enfants. Un agent, en emploi d'avenir, demande aussi la gratuité de ses repas. Un accord de principe est donné pour déjeuner le mercredi midi mais pas sur la gratuité des repas. Sera vu en commission enfance jeunesse.

- Courrier concernant la demande de subvention DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour la rénovation d'une classe de l'école Jacques DEMY et la salle d'activité au taux possible de 35%.

Lydia BEATRIX demande quelle procédure est adoptée par le conseil municipal concernant les demandes de subventions auprès des services de l'Etat, de la réception du dossier, en passant par la présentation au conseil et jusqu'au vote pris par les conseillers municipaux. Par rapport à la réponse apportée, Fabrice ETIE estime que la procédure n'a pas été respectée dans le cadre de la demande de subvention DETR. Il rappelle que le droit à l'information est un droit du code général des collectivités territoriales. Il reproche que le conseil est une salle d'enregistrement, que le bureau prend les décisions et que les autres élus sont là uniquement pour acquiescer des décisions prises en amont. Il souhaiterait qu'en commission finances soient examinées toutes les demandes de subventions.

Un RDV avec les habitants de la rue de l'Espérance concernant le futur aménagement a été proposé par le cabinet Arrondel. Les élus de la commission voirie y sont tous conviés.

La séance a été levée à 22h55



## SECURITE SUR LES VOIES PUBLIQUES

**Rappel** : il est strictement interdit de mettre des obstacles permanents sur les voies publiques y compris sur les accotements busés ou dans les fossés (cailloux, muret, poteaux, plantations, gravats, bois, etc... ) Il doivent être retirer immédiatement. En cas d'accident liés à la présence de ces obstacles lors de croisement de deux véhicules notamment, les personnes concernées seront tenues pour responsables .Une autorisation de la mairie est obligatoire pour une utilisation de la voie publique lors de chantiers temporaires, par exemple, qui doivent être signalés par des panneaux conformes au code de la route .

## APPLICATION DES DESHERBANTS

**Rappel** : L'utilisation des produits phytosanitaires au voisinage des points d'eau doit être faite en respectant la largeur de zones non traitées (minimum 5 m). Attention aux dérives de produit lorsqu'il y a du vent. Tout traitement à moins d'un mètre des berges d'un fossé ou sur les caniveaux, les bouches d'égout, les avaloirs , les surfaces bétonnées ou bitumées est strictement interdit.



Tous les utilisateurs sont concernés : particuliers, agriculteurs, collectivités, entrepreneurs.

En cas d'infraction, les peines encourues peuvent aller jusqu'à 75 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement.

## DECHETS : BAC BIEN PRESENTE = BAC ASSUREMENT COLLECTE !

**Rappel** : Quelques consignes simples pour que votre bac soit collecté.



### Il doit être :

- \* fermé et non tassé . Les bacs tassés et les sacs déchets ménagers déposés à côté des bacs ne seront plus collectés à l'avenir . Le bac trop petit devra obligatoirement être remplacé par un bac de taille supérieure en s'adressant à la COMPA (service déchets.)
- \* la poignée du bac doit être côté route
- \* les sacs jaunes sont à déposer uniquement au pied du bac. Les sacs jaunes correctement triés, c'est à dire sans restes alimentaires ne sont jamais déchirés par les chiens ou chats.



Les containers verres et papiers sont à votre disposition au centre technique dans la zone artisanale , au centre du village de la Milsandière et au centre du village de la Guibretière



Enfin il est strictement de faire des dépôts sauvages de déchets dans la nature : fossés, champs, excédents publics, etc... Il a été retrouvé des déchets ménagers, des jouets, des pneus, des gravats, de la literie, vieux outils agricoles, vieux vêtements, etc... Tous les déchets doivent être triés et déposer dans les déchetteries, ou autres organismes récupérateurs.

Des plaintes vont être déposées auprès de la gendarmerie et les amendes encourues peuvent aller jusqu'à 75 000 € et 2 ans d'emprisonnement .